

MINISTÈRE
de l'ÉDUCATION
NATIONALE

Beaux - Arts

~~Monuments Historiques
Fouilles & Sites~~

~~Inventaire des Sites
sont la conservation
présente un intérêt
général~~

Service des Sites,
Perspectives et Paysages

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'ÉDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Aude dans sa séance du 27 Novembre 1944;

~~Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par exécution de la loi du
XXXIXXXIXXXI 1942;~~

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aude l'ensemble formé au Mas des Cours par les ruines du château et les rives du Lauquet.

Délimitation

Au Nord - La rue nord du village, le confluent du Lauquet et la rive droite de la Lauquette;

A l'Est - par la limite Est de la parcelle 342.C et la route du village

Au Sud - par la route du village, le pont et la rue sud du château

A l'Ouest - par la rue Ouest bordant les parcelles 58 à 61. Section A.

Parcelles cadastrales visées:

Section A - 58 à 61, 68 à 72 - Section C - I.342.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune du Mas des Cours et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacune en

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 6 Août 1945

Par délégation

Le Directeur Général de l'Architecture

R. DANIS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Mas-des-Cours. —

— Ruines du château et rives du Lauquet, délimitées : au nord, par la rue Nord du village, le confluent du Lauquet et la rive droite de la Lauquette; à l'est, par la limite est de la parcelle n° 342, section C, et la route du village; au sud, par la route du village, le pont et

la rue Sud du château; à l'ouest, par la rue Ouest bordant les parcelles n°s 58 à 61, section A du cadastre (parcelles n°s 58 à 61, 68 à 72, section A, n° 342, section C du cadastre) [S. *Ins.* : 6 août 1945].

AUDE
MAS-DES-COURS

CANTON : CARCASSONNE
ARRONDI : CARCASSONNE

**RUINES DU CHATEAU ET
RIVES DU LAUQUET**



Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aude l'ensemble formé au Mas des Cours par les ruines du château et les rives du Lauquet.

Délimitation :

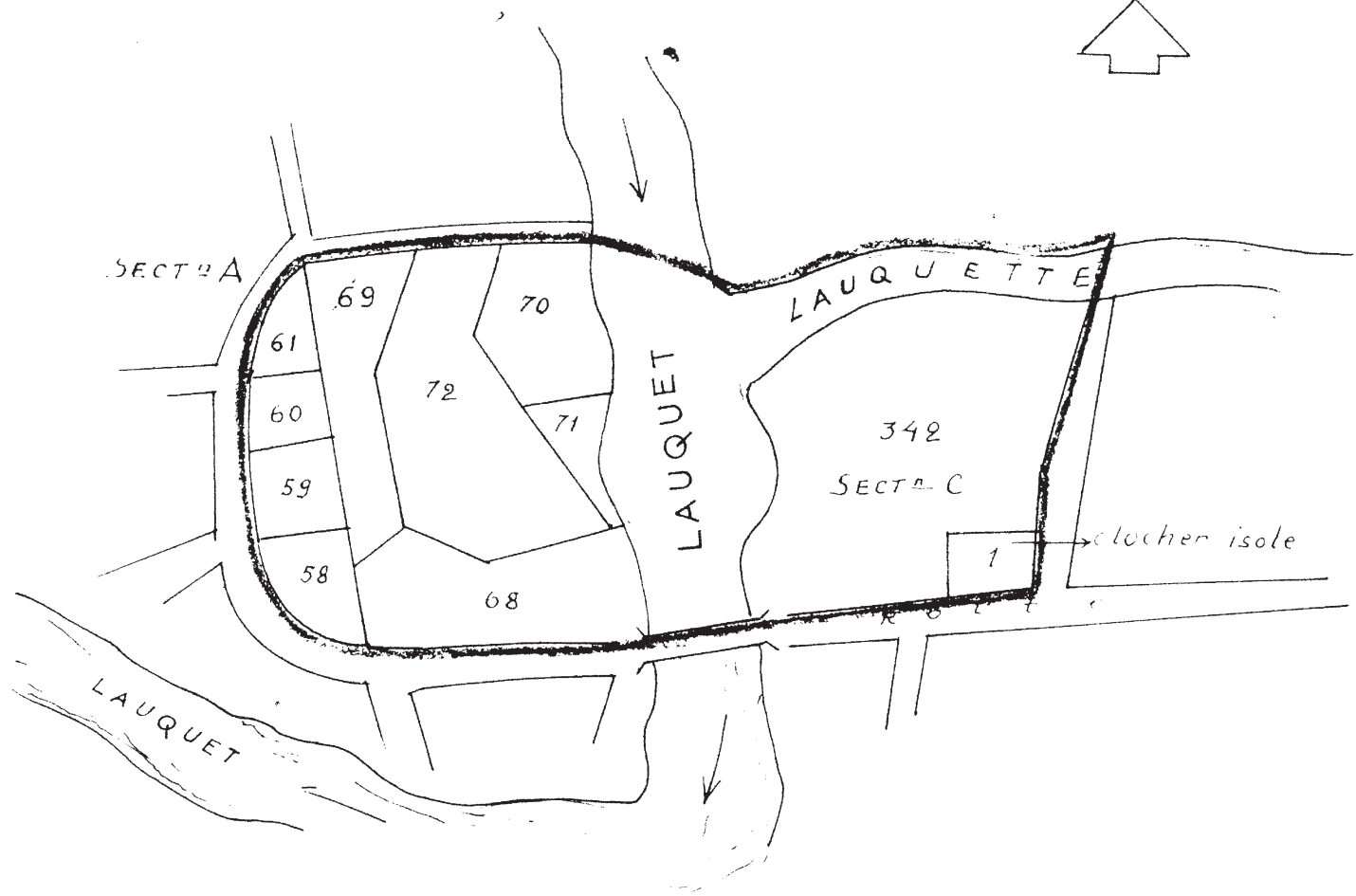
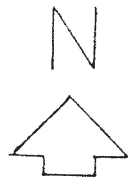
- au nord : la rue nord du village, le confluent du Lauquet et la rive droite de la Lauquette
- à l'est : par la limite est de la parcelle 342 C. et la route du village
- au sud : par la route du village, le pont et la rue sud du château
- à l'ouest : par la rue ouest bordant les parcelles 58 à 61
Section A

Parcelles cadastrales visées :

- Section A - 58 à 61. 68 à 72
- Section C - 342.

ORIGINAL
2

arrêté du 6 aout 1945



Partie inscrite

DÉPARTEMENT
de LAUDE
COMMUNE
de MAS des GEURS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 T
(Sept. 1970)
Section A
4^e Feuille
Echelle: 1/2500

LI
DÉVELOPPEMENT

Chemin Départemental No 249
Rau de pechMege
Chemin Deptal No 249
(rivière)

La Lauquette

Mairie
Ecoles

COMMUNE

85

82

84

85

85

80

79

66

Escaux

Ruisseau

Font des Mirac

N° d'ordre au registre de conservation des droits: 2312
Coût du présent extrait: 100
Cachet de l'origine:
Bureau de Cadastre
LAUDE

Extrait certifié conforme au plan cadastral
- à la date ci-dessus (1).
- à la date du 19/01/19 (1).
A CADASTRE
le 10/01/70
L. C. CADASTRE

LI

X carte SOA 2195



FORET DOMINICALE DE CASTILLOU

MAS DES COURS Site du Château et terrasses du labour